



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'ATELIER SUR L'ADOPTION ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME UNIQUE D'ADRESSAGE AU SENEGAL

LES 17 et 18 NOVEMBRE 2015
HOTEL TERROU-BI - DAKAR

Les 17 et 18 novembre 2015, s'est tenu à Dakar, l'atelier sur l'adoption et la mise en place d'un système unique d'adressage au Sénégal.

Sous l'impulsion de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) en collaboration avec le Ministère des Postes et des Télécommunications et l'assistance technique de l'Union Postale Universelle (UPU), la rencontre fait suite à des travaux sur le sujet, réalisés dans le cadre d'un Comité scientifique regroupant l'ensemble des structures publiques et privées du pays intéressées directement ou indirectement par l'adressage.

Le programme de l'atelier s'articule autour de la cérémonie d'ouverture, de travaux sur des thèmes bien déterminés et de résolutions prises et adoptées par l'ensemble des participants.

I. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée comme suit :

✚ Discours de Monsieur Ibrahima LY, représentant du Directeur général de l'Agence de Développement Municipal (ADM), qui a mis l'accent sur les réalisations importantes de l'ADM dans l'appui à la mise en place de système d'adressage physique dans les communes dans le cadre d'un projet pilote financé par la banque mondiale, ainsi que sur les enjeux majeurs de ce chantier relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisation de nos villes.

✚ Discours de Monsieur Abdou Karim SALL, Directeur général de l'ARTP, qui après avoir remercié le Ministre des Postes et Télécommunications d'avoir bien voulu présider la cérémonie d'ouverture de cet important atelier, a tenu à féliciter la présence des partenaires présents notamment l'ADM, l'Union Postale Universelle (UPU), les représentants des ministères, les représentants des Associations de Consommateurs, les opérateurs postaux, les opérateurs de téléphonie et l'ensemble des parties prenantes. Dans son allocution,

Monsieur le Directeur général de l'ARTP a insisté sur les enjeux de l'adressage en matière de droits individuels, de sécurité nationale, de développement urbain et surtout de développement du commerce électronique. Il a tenu à lancer un appel au Ministre des Postes et des télécommunications afin qu'il diligente la finalisation et la publication des textes législatifs et réglementaires devant régir le secteur postal. Il a également tenu à souligner les attentes de l'ARTP vis à vis de cet atelier dont l'établissement d'une feuille de route pour la mise en place d'un système d'adressage unique au Sénégal. Il est temps de passer à l'action, dira M. SALL, en guise de conclusion.

✚ Discours de Monsieur Yaya Abdoul KANE, Ministre des Postes et des Télécommunications articulé autour des enjeux et de la pertinence de l'adressage sur les plans de l'identification des personnes, de la disponibilité des infrastructures nécessaires et de l'atteinte des OMD. Monsieur le Ministre a également donné son assurance quant à l'importance accordée à la publication des textes relatifs au cadre juridique du secteur postal.

II. Déroulement des travaux

Conformément au programme de l'atelier, les travaux ont été répartis en 6 thèmes dont la teneur des présentations et des échanges est ci-dessous décrite.

Thème 1: les objectifs et la valeur socioéconomique d'une infrastructure d'adresses

✚ Monsieur Martin NDIONE, Directeur des Postes au Ministère des Postes et des Télécommunications, Président de séance, s'est félicité de la présence de Madame Patricia VIVAS, experte de l'Union Postale Universelle en matière d'adressage.

Monsieur Ndione a tenu à rappeler la Problématique de cet atelier: « nous sommes à la recherche d'un système unique d'adressage car à l'heure actuelle des entités différentes ont leurs propres systèmes d'adressage ». Un des enjeux majeur de disposer d'un système d'adressage unique de référence est le développement du commerce électronique.

✚ Présentation de l'ARTP après l'introduction du Modérateur Monsieur LY de l'ADM concernant l'importance de disposer d'un système d'adresses.

Monsieur Adama DIOUF, chef du Département Marchés Postaux à l'ARTP, après une brève introduction, a rappelé le contexte du marché postal au Sénégal. En effet, il existe dans le secteur postal sénégalais douze (12) opérateurs privés titulaires de licences et un opérateur désigné en charge du service postal universel. Chacun de ces opérateurs, ainsi que les autorités municipales et les grandes entreprises délégataires de services d'intérêt général à l'instar des sociétés de distribution d'électricité (la SENELEC), d'eau (La SDE), des entreprises de télécommunications (La SONATEL, SENTEL GSM et SOUDATEL), des banques et compagnies d'assurance, détiennent et exploitent leur propre système d'adressage.

Cette situation a entraîné des incohérences et des difficultés sur le plan de la qualité de services à savoir:

- l'allongement des délais de distribution,
- les pertes de courrier,
- un volume important de retour de courrier non distribué
- des pertes de recettes.

Il a aussi rappelé que l'adressage est considéré comme :

- une infrastructure essentielle pour le développement socioéconomique de l'Etat et qui a l'obligation de fournir à chaque citoyen, une adresse pour faciliter les échanges et les communications.
- un critère de l'identité, car celle-ci est le plus souvent liée à la possession d'une adresse.
- un critère de bonne gouvernance car l'identification des citoyens, le renforcement de l'état de droit, la sécurité nationale, les recettes fiscales, l'accroissement de la participation des citoyens aux élections et la prestation de E-administration.
- un outil de planification qui permet aux pouvoirs publics de répartir et cartographier les circonscriptions électorales et la population; ce qui favorise l'élaboration de politiques adéquates et la transparence. Les adresses permettent de constituer une plate-forme pour la collecte de données de recensements vitaux et la planification des infrastructures. Elles fournissent une base de connaissances essentielle pour la prise de décisions éclairées et de mesures pertinentes.
- un outil de croissance économique ; elle facilite le transfert des biens et des services des producteurs aux consommateurs aux niveaux national et international. L'infrastructure

d'adresses permet de promouvoir les Tics en promouvant le développement du commerce électronique et des autres services connexes.

Par ailleurs, l'objectif principal de cet événement est de permettre à l'Etat du Sénégal, de disposer, au sortir de cet atelier, d'une feuille de route pour l'adoption et la mise en place d'un système d'adressage national. Il s'agira également:

- d'obtenir l'adhésion de l'Etat et de tous les acteurs impliqués sur la nécessité de l'adoption et la mise en place d'un système d'adressage unique répondant aux préoccupations de toutes les parties prenantes;
- de proposer la mise en place d'un comité de pilotage chargé de mener à bien le projet et de proposer un modèle de système d'adressage unique national;
- de déterminer les structures membres dudit comité;
- de définir les lignes directrices et le chronogramme d'activités à réaliser par le comité de pilotage pour la mise en place d'un système d'adressage national de référence.

✚ Présentation de Madame Patricia VIVAS, experte de l'UPU sur le thème de la valeur socioéconomique d'une infrastructure d'adresses.

- Constat que des ressources insuffisantes ont été allouées à l'implantation de l'infrastructure d'adresses au Sénégal ;
- Pertinence de la distinction entre biens publics et biens privés ; sachant que l'infrastructure d'adressage est un bien public ; ce qui rend son financement d'autant plus difficile ;
- Besoin de se mobiliser pour mettre en place cette infrastructure essentielle;
- Augmentation massive de la demande de services urbains et d'infrastructures : 1 milliards d'individus vivent aujourd'hui dans des bidonvilles (données Banque Mondiale et de l'ONU-Habitat).

✚ Modérateur : l'objectif est de chercher non pas un système unique mais plutôt un système intégré.

✚ Séance de questions réponses autour de la compréhension générale du sujet:

- Les questions ont tourné autour de la sécurité, de l'efficacité des services notamment de recouvrement de la collecte des impôts, du découpage des territoires notamment à la suite de l'Acte 3 sur la décentralisation (communes, entités de gestion), de l'adressage unique ou intégré (intégration de toutes les informations) et de la gestion des administrés.
- Des éléments de réponse donnés par les spécialistes de la question, il ressort que : l'intégration recherchée est la mise en lien avec l'élément spatial ainsi que la disponibilité d'un système de vérification de l'adresse. Un système d'adressage doit régler aussi les problèmes de sensibilité étant entendu que l'erreur n'est pas permise dans un système d'adressage ; ce qui nécessite beaucoup de tact et de méthode dans le processus de mise en œuvre.

Il ne faudrait pas oublier la dimension cartographique de l'adressage, par exemple pour les localités devant disposer d'un plan de circulation ; les points de transport doivent être adressés, ainsi que les ouvrages publics. Un système d'adressage est complexe et doit être global. Les contours de l'adressage sont difficiles à énumérer tant ses dimensions sont multiples : économique, social, sécuritaire, etc. L'adressage nous plongera dans un nouveau paradigme, ce qui requiert un dispositif d'encadrement législatif et réglementaire, l'édiction de nouvelles normes nationales pour accompagner la mise en œuvre du système ainsi que la mise en place de différents leviers d'actions pour y parvenir avec succès.

Madame VIVAS a demandé aux participants de consulter le livre blanc de l'initiative « **une adresse pour chacun, un message pour le monde** » élaboré par l'UPU qui met en avant la valeur des adresses et sensibilise les Etats et les principaux acteurs de l'adressage sur l'importance d'une infrastructure d'adresses pour le développement socioéconomique.

Thème 2 : Les modèles d'adressage physique au Sénégal

Le deuxième thème de la rencontre a permis de partager les différents types et les étapes dans le processus de mise en place de l'adressage physique au SENEGAL. En effet, le Cadastre et l'ADM, sont les deux entités qui ont fortement contribué à la mise en œuvre d'un embryon d'adressage au niveau national, notamment via un appui de la Banque Mondiale.

- ✚ Présentation : le NICAD (numéro d'identification cadastral) par Monsieur Ibrahima Koné – de la Direction du Cadastre.

Avant cette présentation, l'experte de l'Union Postale Universelle a voulu donner des précisions concernant la définition d'une adresse comme étant la localisation géographique d'un bâtiment ; l'adresse est donc stable ; la variabilité qui existe se situe dans l'usage que les personnes en font.

Un contexte flou d'identification foncière qui prévaut au Sénégal du fait de la multiplicité des identifiants des parcelles a justifié la création du NICAD. Le NICAD est institué par un décret de 2012 et il devient un identifiant unique pour chaque parcelle du territoire national. Il Comporte 16 caractères et sa gestion relève partiellement du Cadastre. Le NICAD est un outil de localisation des parcelles au niveau du plan de lotissement; c'est une solution pratique pour les usagers pour identifier et localiser leurs parcelles.

- ✚ Présentation : Contenu et stratégie de mise en œuvre de l'adressage des villes du Sénégal (Monsieur Ibrahima LY - Agence de Développement Municipal)

La présentation a débuté par la clarification du statut et des missions de L'ADM qui est une association de droit privé. L'objectif de l'ADM étant d'adresser les communes de plus de 50 mille habitants. Avec un budget de 2 milliards (à titre indicatif, c'est la pose de la signalétique qui a mobilisé près de 55% du budget).

L'adressage a été défini comme une opération qui permet de localiser une parcelle sur le terrain à partir d'une cartographie. La justification et l'utilité de l'adressage est de servir, de guide aux ambulances, aux services de sécurité, d'identifier et de localiser les équipements et infrastructures administratifs et communaux, d'envoyer du courrier et des colis, d'améliorer le recouvrement des factures d'eau, d'électricité et de téléphone et de disposer d'une fiscalité locale efficiente.

La question du système d'adressage est une question transversale à plusieurs thèmes très divers tels que la citoyenneté, la fiscalité, les questions foncières, l'assistance aux services municipaux, le commerce électronique, etc.

Pour l'ADM, la question de l'adressage s'intéresse plutôt à la porte et à l'activité (et non à l'immeuble qui constitue le point de vue du cadastre). C'est la raison pour laquelle, nous pouvons trouver plusieurs adresses dans une même parcelle.

La présentation a aussi évoqué les étapes du processus de mise en place d'un système d'adressage : analyse rapide de l'existant, choix de la zone prioritaire d'adressage, organisation de la codification, analyse de la zone prioritaire, inventaire de la voirie, inventaire des carrefours, analyse du front bâti. L'importance d'accompagner le processus d'une communication appropriée qui prenne en charge la gestion des sensibilités est primordiale. Il est aussi essentiel de bien définir les objectifs visés dans la mise en œuvre de l'adressage : fiscalité, circulation, commerce, sécurité, etc.

La présentation a également fait l'économie des étapes d'exécution d'une opération d'adressage, et dégagé des perspectives quant à la gestion des risques ainsi que les prochaines étapes pour l'harmonisation et l'intégration des bases de données des différents systèmes actuellement en cours (ADM, Cadastre etc.).

L'énoncé des leçons à tirer des travaux déjà réalisés par l'ADM a clôturé la capitalisation de la riche expérience de l'ADM en matière d'adressage.

Thème 3: les pratiques de l'adressage selon les concessionnaires de services publics (SONATEL SENELEC) ; l'adressage et les données à caractère personnel (Commission des Données Personnelles (CDP)

- ✚ Présentation : la pratique de l'adressage selon les concessionnaires de services publics (Monsieur Mamadou DIAGNE - SONATEL)

Pour l'opérateur SONATEL, l'adressage se définit comme une simple opération de signalétique avec pour objectif de faciliter le travail des concessionnaires de réseaux en localisant physiquement les clients et les équipements. La présentation a concerné autant le schéma d'adressage du client du réseau fixe ainsi que celui du réseau mobile. En terme de perspectives, la SONATEL souhaite aligner son plan d'adressage avec le plan national et de disposer du découpage administratif fait par l'ADM et les nouveaux plans des villes et communes.

- ✚ (Monsieur Habib AIDARA - SENELEC)

Pour la SENELEC, l'objectif est d'atteindre et de repérer le client ; la spécificité du métier fait que leur système d'adressage est essentiellement utilisé pour facturer et effectuer des maintenances. Le système est basé sur une référence commerciale avec un code à 10 chiffres avec une différence de codage entre Dakar et les zones des autres régions.

- ✚ Présentation Commission des Données Personnelles CDP (Monsieur Mohamed DIOP)

La CDP est une Autorité administrative indépendante. Après un rappel des principes fondamentaux régissant le champ de la protection des données à caractère personnel, Monsieur DIOP en a donné la définition. L'adresse est considérée comme une donnée à caractère personnel et donc certaines obligations se rattachent à sa collecte et son traitement pèsent sur son exploitation.

La notion de « données personnelle » est consacrée dans la Convention Postale Universelle (CPU) notamment en ses articles 1-4 et 12. Ainsi, un rapprochement a été fait entre les principes de bases de la loi n°2008-12 du 25 janvier 2008 précitée (principe de finalité, principe de confidentialité, le droit à l'information des personnes physiques, etc.). L'exploitant de ce genre de données doit faire la démarche pour se faire déclarer; plusieurs régimes existent selon les caractéristiques de l'opérateur. Des risques relatifs à des sanctions pénales sont encourus dans la manipulation des données à caractère personnel.

- ✚ Présentation du système GPS Joow (Monsieur Momar NDAO)

Premier GPS qui parle wolof avec énormément de points d'intérêts concernant quasiment toute l'activité économique et sociale (banques, services médicaux, lieux de loisirs etc.). L'utilisateur peut rajouter des points d'intérêt qui lui sont propre. Bolloré Africa Logistics utilise ce système. Les fonctionnalités de recherche sont offertes par adresse, lieux les plus proches, centre d'intérêt et coordonnées. Le langage utilisé est le français, l'anglais et le wolof. La langue pulaar est en mode projet. Le système affiche les obstacles en temps réel. A ce jour, 15 444 villages sont répertoriés.

Thème 4 : La pratique de l'adressage selon les opérateurs titulaires de licence

✚ **Description du système de Tex courrier** : qui présente de réelles difficultés pour retrouver les destinataires des courriers à telle enseigne que les taux de retour sont supérieurs aux taux de distribution. Ce système se sert de Google et de SONATEL (1212) pour retrouver le client. Selon cet opérateur postal, les coûts induits par le traitement des retours de courriers sont supérieurs aux tarifs de prise en charge de ces courriers.

✚ **Présentation de Bolloré Africa Logistics** : La présentation de son système d'adressage porte sur la procédure de livraison de documents et de colis internationaux. Pour mener à bien la livraison de documents et de colis, Bolloré dispose d'un Manuel d'assistance aux opérations. Le manuel est divisé en deux parties : la livraison à l'export et la livraison à l'import. Il impose une obligation de livrer les colis et les documents à l'export dans les 24H et pour l'import, entre 24H et 72 H. (certification qualité)

La distribution dans la ville de Dakar repose sur un découpage de celle-ci en plusieurs zones dont chacune est affectée à un chauffeur-livreur. Sur le terrain, le groupe Bolloré rencontre beaucoup de difficultés lors des livraisons. On peut citer par exemple, l'absence de numéros des villas, de numéros des rues, d'un découpage de la ville de Dakar par une codification postale ainsi que la non exhaustivité des éléments du plan d'adressage (réforme du plan cadastral)

✚ **Contribution de Speedex**, qui est plutôt dans une logique de tâtonnement et de système D. La société demande des renseignements empiriques pour retrouver les destinataires ainsi que les numéros de téléphone mobiles (surcoût). Le dernier recours consistant à la remise du courrier au chef de quartier avec pour inconvénient de ne pas garantir l'intégrité des plis, ni l'obtention d'un accusé de réception fiable.

De cette séance de retour d'expériences des opérateurs postaux, il est ressorti que les difficultés rencontrées par les opérateurs ainsi que les surcoûts endurés rendent incontournable la mise en place d'un système unique d'adressage national.

Thème 5 : les codes postaux au Sénégal (Monsieur Mamadou BA - SN La Poste)

Un Contexte de forte demande des codes postaux aussi bien de la part des sénégalais de la diaspora que des organisations internationales a conduit la SN La Poste à vouloir mettre en place le code postal. L'objectif de la SN La Poste était de concevoir un système efficace et simple à mettre en œuvre ainsi que de répondre aux besoins des usagers. Le code postal est composé de 5 chiffres. Ledit code devrait permettre de lever toutes les erreurs possibles pour localiser le destinataire. Toutefois, des insuffisances sont notées car le système ne prend pas en compte les besoins et les préoccupations des autres acteurs et des partenaires de la SN La Poste.

Thème 6 : les piliers d'un système d'adressage robuste (Madame Patricia VIVAS - UPU)

La présentation a débuté par la définition de l'adresse, pour le postier, qui est un moyen de désigner un lieu auquel des marchandises ou messages peuvent être livrés. L'adresse comprend une identification spatiale et nominative.

Un système d'adressage quant à lui est un ensemble composé du plan des rues, de leurs noms, des numéros d'immeubles, d'une base de données ainsi que de leur mise à jour.

La présentation a fait l'économie des quatre piliers d'un système d'adressage ainsi que des normes concernant les adresses physiques et de la méthodologie de numérotation des immeubles.

La mise en œuvre d'un système national d'adressage doit être considéré et géré comme un projet avec des objectifs, un cadre, un calendrier d'exécution, des ressources et des mécanismes de suivi approprié.

Des éléments concernant chaque aspect du projet ainsi que son pilotage ont été présentés. Compte tenu de la complexité du projet, sa durée minimale est de trois ans et peut aller jusqu'à 15 ans.

Les Questions et réponses ont tourné autour de l'importance d'inclure tous les partenaires pertinents notamment l'ANSD et les écoles spécialisées en SIG. Les travaux du Plan National Géomatique (PNG) pourraient également être pris en compte. Des questions ont aussi tourné autour de l'encrage institutionnel et du pilotage de ce projet, de l'importance de disposer d'un système de géolocalisation.

Afin de mener à bien cet important projet, les participants ont recommandé de mettre en place les comités suivants :

1) **COMITE DE PILOTAGE** composé de :

- Primature, Président ;
- Ministre des Postes et des Télécommunications, Vice-Président ;
- Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (A R T P), Secrétaire Administratif ;
- Ministère de la gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, membre ;
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, membre ;
- Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE), membre ;
- Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie, membre ;
- Ministère délégué chargé de la Restructuration et de la Requalification de la Banlieue, membre ;
- Ministère de l'intérieur, membre ;
- Association des maires du Sénégal, membre ;
- Assemblée Nationale, membre ;
- Conseil Economique, Social et Environnemental, membre ;
- Agence de Développement Municipal, membre.
- SN La Poste, membre ;
- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (ANSD), membre.

2) **COMITE TECHNIQUE** composé de :

- Agence de Développement Municipal (ADM), membre ;
- SN La Poste, membre ;
- Association des Maires du Sénégal ;
- Opérateurs Titulaires de Licence postale.
- Agence National de l'Aménagement du Territoire, membre ;
- Commission pour la Protection des Données à caractère Personnel (CDP), membre ;
- Direction du Cadastre, membre ;
- Direction de l'Urbanisme ;
- Agence Nationale des Statistiques et de la Démographie (A N S D), membre ;
- SENELEC, membre ;
- SONATEL, membre ;
- SDE, membre.
- Accompagnement Secteur Privé National.

3) SOUS-COMITES TECHNIQUES

- Sous-Comité « Adressage Physique », ADM Président ;
- Sous-Comité « Codes Postaux », SN La POSTE ;
- Sous-Comité « géolocalisation », ADIE Président ;
- Sous-Comité « Base de données d'Adresses », ANSD Président ;
- Sous-Comité « Juridique », ARTP / CDP ;
- Sous-Comité « Communication ».

III. Recommandations

Elles sont formulées à travers une résolution adoptée par l'ensemble des participants (voir en annexe II le document portant Résolution portant adoption et mise en place d'un système d'adressage unique au Sénégal).

IV. Cérémonie de clôture

Monsieur Martin NDIONE au nom du Ministre des Postes et des Télécommunications a remercié toutes les structures participantes et leurs représentants ainsi que Madame Patricia VIVAS experte de l'UPU. Il a également salué la générosité des présentateurs ainsi que l'ARTP pour la bonne organisation de cet important atelier ; de même que le comité scientifique et a souhaité que le comité de pilotage ainsi que les différents comités techniques soient rapidement mis en place et que leurs travaux puissent permettre au Sénégal de disposer dans les meilleurs délais, d'un système d'adressage national de référence, tenant compte des préoccupations de toutes les parties prenantes.

Le Professeur GADIAGA, membre du Collège de Régulation de l'ARTP, au nom du Président dudit Collège, a remercié le Ministère des Postes et des Télécommunications d'avoir bien voulu initier, en collaboration avec l'ARTP et l'UPU cet important atelier, tout en saluant l'appui technique de l'UPU, à travers la contribution aux travaux de Madame Patricia VIVAS, ainsi que la participation remarquable de l'ensemble des acteurs postaux et de l'ADM. Le Professeur GADIAGA a rappelé à l'assistance tous les défis liés à l'adressage, et a assuré à tous, le soutien du Collège de l'ARTP, pour mettre en œuvre cet important projet majeur, qu'est l'adressage.

Ces mots ont clôturé l'atelier et ouvert le chantier de la mise en place d'un système unique d'adressage au Sénégal.

ANNEXE I: PROGRAMME

ATELIER SUR L'ADOPTION ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ADRESSAGE NATIONAL

HOTEL TERROU BI- DAKAR : LES 17 et 18 NOVEMBRE 2015

1ère journée : Le 17/11/2015

 Mise en place : 08h15- 08h50

- ❖ Discours du Représentant du Directeur général de l'ADM : 09h00 - 09h10
- ❖ Discours du Directeur général de l'ARTP : 09h10 - 09h20
- ❖ Discours du Ministre des Postes et des Télécommunications : 09h20 - 09h30

Pause-café : 09h30-10h00

Président de séance : Martin NDIONE du Ministère des postes et des télécommunications

Modérateur : Ibrahima LY de l'ADM

Présentations : 10h00-11h00

Thème 1: Les objectifs et La valeur socioéconomique d'une infrastructure d'adresses - ARTP

Questions-réponses : 11h00-13h00

Pause déjeuner : 13h-14h15

Président de séance : Martin NDIONE du Ministère des postes et des télécommunications

Modérateur : Kalidou GAYE de l'ARTP

Présentations : 14h30-15h45

Thème 2 : Les modèles d'adressage physique au Sénégal, - ADM/CADASTRE

Thème 3 : La pratique de l'adressage selon les concessionnaires de services publics - SONATEL et SENELEC / CDP - l'adressage et les données à caractère personnel

Pause café : 15h45-16h00

Présentations : 16h00-16h30

Thème 4 : La pratique de l'adressage selon les opérateurs titulaires de licence -

Opérateurs Postaux Titulaires de Licence (Bollere- Speedex-Flash Car-Tex Courrier)

Questions-réponses : 16H30-17H00

Conclusions de la 1^{ère} journée : 17H00-17h30

2^{ème} journée : Le 18/11/2015

Mise en place : 09h00

Sommaire de discussions et présentation du plan de travail de la journée - Kalidou GAYE - ARTP

Président de séance : Martin NDIONE du Ministère des postes et des télécommunications

Modérateur : Ibrahima LY - ADM

Présentations : 09h15-10h15

Thème 5 : Les piliers d'un système d'adressage robuste - UPU

Thème 6 : Les codes postaux au Sénégal - LA POSTE

Questions-Réponses : 10h15 – 11h00

Pause-café : 11h00 – 11h15

Table ronde sur les piliers d'un système unique d'adressage pour le Sénégal : préparation de lignes directrice du projet (éléments des lignes directrices): 11h15 – 13h00

Pause déjeuner : 13h-14h30

Président de séance : Martin NDIONE du Ministère des postes et des télécommunications

Modérateur : Patricia VIVAS - UPU

synthèse des travaux : 14h30 – 15h45

Synthèse des travaux, formulation des recommandations sur la structure du projet et sur l'organisation du travail et adoption de la feuille de route et le chronogramme

Cérémonie de clôture : 15H45-17H00

Discours de clôture du Représentant du Ministre des Postes et des Télécommunications

Discours de clôture du Président du Collège de l'ARTP

ANNEXE II : RESOLUTION

Résolution de l'atelier sur l'adoption et la mise en place d'un système d'adressage national unique au Sénégal

Les Participants

Considérant

- le Débat général tenu durant l'atelier sur l'adoption et la mise en place d'un système d'adressage unique national en tant qu'infrastructure publique essentielle;
- l'utilisation de différents systèmes d'adressage non intégrés par les parties prenantes ;
- la nécessité de développer des systèmes d'adressage comme condition de la croissance économique, de la sécurité des personnes et des biens et de la mise en œuvre des politiques publiques ;
- l'intérêt manifesté par les participants pour l'adoption et la mise en place d'un système unique d'adressage national cohérent, coordonné et de référence.

Ayant à l'esprit

- que les adresses constituent une infrastructure importante servant à relier les personnes, les gouvernements et les entreprises aux niveaux local, national et international;
- que l'absence d'adresses fiables constitue un obstacle à la fourniture des services publics et privés, en particulier des services postaux et des services de base, tels que ceux de l'eau, de l'électricité ou d'hygiène publique;
- que les avantages apportés par une infrastructure d'adresses efficace vont bien au-delà des avantages particuliers ou commerciaux et transcendent les frontières, les générations et les clivages politiques;
- que, malgré ces importants avantages économiques pour la société, de nombreux pays, dont le Sénégal, ne consacrent pas encore suffisamment de ressources au développement d'une infrastructure d'adresse nationale.

Conscients

du fait que l'existence d'une infrastructure d'adresse efficace est importante non seulement pour la prestation d'un service postal universel de qualité, mais aussi pour l'amélioration des conditions de vie des personnes dans les villes et dans le monde rural,

Convaincus

que les adresses:

- facilitent la reconnaissance officielle et juridique de l'existence des personnes en tant que membres d'une communauté de manière à ce qu'elles puissent exercer leurs droits et leurs obligations en tant qu'êtres humains et citoyens;
- encouragent chez les individus le sens de leurs propres dignité et identité et améliorent de ce fait leur intégration sociale par l'attribution à tous d'une identité officielle;
- favorisent le développement de l'état de droit et de la démocratie représentative en permettant une participation plus nombreuse aux élections et la responsabilité au regard de la loi;
- contribuent à l'inclusion sociale, économique et financière;
- peuvent optimiser l'applicabilité des politiques publiques, la prestation des services et la capacité des pouvoirs publics à servir leurs administrés, renforçant la bonne gouvernance, la cohésion nationale et la sécurité nationale;
- offrent une occasion de redessiner le paysage citadin en villes résilientes en facilitant la planification urbaine et en garantissant la fourniture des services et l'égalité d'accès à ces derniers, eu égard en particulier aux habitats spontanés;
- permettent de comprendre la composition et les besoins des populations, contribuent à la répartition adéquate des ressources et garantissent la mise en œuvre efficace des politiques publiques dans les domaines tels que la santé, l'éducation, l'énergie, l'emploi et les transports et favorisent ainsi la réduction des disparités entre les citoyens;
- constituent un avantage précieux en cas d'urgence, quand le temps est compté et que des vies sont en danger; dans le même ordre d'idées, les adresses et les outils y relatifs apportent des informations uniques pour garantir une action rapide pour limiter les dommages et apporter une aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle ou d'épidémie;
- facilitent la communication, les échanges commerciaux et les transactions financières aux niveaux national et international en rendant possible une circulation plus efficace des informations, des marchandises et des fonds, base de promotion de la productivité, de l'intégrité financière et de la croissance; l'absence d'un système d'adressage efficace peut rendre difficile l'octroi de prêts ou la vérification de la solvabilité ou limiter la capacité des entreprises de mener à bien leurs affaires, notamment par l'intermédiaire de la poste;
- contribuent à drainer plus d'investissements directs étrangers (IDE), grâce au commerce électronique, améliorant ainsi la balance des paiements et les recettes de l'Etat ;
- peuvent, dans un monde de plus en plus virtuel et interconnecté, constituer un moyen sûr et normalisé d'utiliser les services électroniques (p. ex. : services de commerce électronique et d'administration en ligne) en certifiant l'identité d'une personne par la confirmation de son lieu de résidence,

Persuadés

qu'en promouvant la mise en place d'une infrastructure d'adresse, le Sénégal acquiert un instrument de développement économique et social,

Les participants adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes :

- sensibiliser le gouvernement du Sénégal et les utilisateurs des adresses sur la nécessité de développer une infrastructure d'adresse unique nationale de référence;
- promouvoir la collaboration de toutes les structures nationales détentrices de ressources d'adressage en vue de mener des actions concertées et d'appuyer les efforts pour l'adoption et la mise en place d'un système d'adressage unique au niveau national;
- effectuer, au besoin, les démarches nécessaires auprès de toutes les parties prenantes nationales et internationales pour améliorer la situation de l'adressage du Sénégal;
- encourager le dialogue avec d'autres organisations internationales et partenaires au développement et renforcer la coopération avec ceux en charge des besoins particuliers du pays,

Adoptent pour accompagner le projet,

la mise en place du Comité de pilotage et les sous-comités techniques qui seront chargés :

- d'identifier tous les acteurs au-delà des considérations sectorielles ;
- de prendre en compte les préoccupations de toutes les parties prenantes ;
- de faire l'état des lieux de l'adressage au Sénégal (normes, systèmes, cartographie etc.);
- de simplifier et d'harmoniser les différentes pratiques pour arriver à un système d'adressage unique ;
- d'élaborer les projets de textes juridiques pour engager le processus et statuer sur les questions d'encrage institutionnel ;

- d'identifier toutes les sources de financement possibles;
- d'élaborer un calendrier de mise en œuvre avec un plan de communication et de sensibilisation;

Fait à Dakar le 18 novembre 2015
Les Participants